



ADHERENT

Nom : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ / ____ E-mail : _____ @ _____

Profession : _____ Observations particulières : _____

Attention : vos téléphones et mail lisibles sont indispensables pour saisir vos licences

AUTORISATION PARENTALE

Obligatoire pour les mineurs

Je soussigné, Mme, M _____ autorise l'enfant dont le nom figure ci-dessus à pratiquer le Roller Hockey au sein des Aiglons de VALENCE.

- Je donne également mon autorisation pour la pratique en compétition.
- J'autorise un simple surclassement (pratique de la compétition en catégorie supérieure)
- Je donne également mon autorisation pour que mon enfant soit pris en charge dans les différents véhicules des accompagnateurs lors des déplacements

En cas d'incident veuillez me prévenir au : ____ / ____ / ____ / ____ / ____ ou/et ____ / ____ / ____ / ____ / ____

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, docteur _____ certifie avoir examiné Mlle, Mme, M _____ né(e) le ____ / ____ / ____ et n'avoir constaté à ce jour aucun signe clinique apparent contre indiquant la pratique du Roller Hockey en compétition.

- Simple surclassement autorisé (pratique de la compétition en catégorie immédiatement supérieure)
- Double surclassement autorisé (pratique de la compétition en 2 catégories immédiatement supérieures avec document spécifique à réclamer à l'association à partir de cadet 2)

Signature et cachet

Certificat établi à la demande de l'intéressé,

Fait à : _____ Le : ____ / ____ / ____

FORMATIONS

POUR CELLES ET CEUX QUI SOUHAITENT SUIVRE UNE FORMATION, MERCI DE COCHER LA OU LES CASES CONCERNEES :

- formation arbitre formation BIF/BEF licence dirigeant
 formation table de marque équipe féminine

COUT DES LICENCES

Catégorie (année naissance)	Tarifs 2017/2018
Séniors	140
Cadets (2002 - 2001)	130
Minimes (2004 - 2003)	130
Benjamins (2006 - 2005)	130
Poussins (2008 - 2007)	110
Mini/Super minis (2012 - 2009)	110
Ecole mineure	110
Dirigeants non pratiquants	40

Adhésion « spéciale donateur » d'un montant libre (une attestation fiscale sera délivrée)

- J'autorise le VRH à utiliser mes noms et image dans ses communications en général (article, site, ...)

Pour que l'inscription soit valide, vous devez joindre 1 photo, le montant de la cotisation (jusqu'à 4 chèques) et 2 enveloppes timbrées à vos noms et adresse.

La signature vaut également pour acceptation du règlement intérieur joint.

Fait à : _____ Le : _____ Signature : _____

A renvoyer à, VRH Les Aiglons, 10 rue Maryse BASTIÉ, BP30120, 26001 VALENCE cedex

REGLEMENT INTERIEUR DES AIGLONS

Les dirigeants de l'association sont tous des bénévoles ! Ils comptent sur la sportivité de chacun des adhérents pour que la lettre et l'esprit du présent règlement soient respectés afin de permettre l'épanouissement de tous!

ENTRAINEMENTS

Lieu : Gymnase du Polygone 10 rue Maryse Bastié à VALENCE (sauf avis contraire)

L'entraîneur et le responsable de la section sont responsables :

- Du déroulement de l'entraînement,
- Des joueurs présents,
- De la sécurité de leurs joueurs, avant pendant et après l'entraînement,
- Ils se réservent le droit d'exclure tout élément perturbateur, pour le bien du collectif et des autres licenciés,
- Du respect des équipements (terrain, vestiaires,...) mis à leur disposition,
- Du matériel (palets, chasubles,...) mis à leur disposition,

Si l'entraîneur n'est pas présent :

- les joueurs ne sont pas autorisés à monter sur le terrain,
- l'entraînement ne pourra alors se dérouler seulement sous la conduite et responsabilité d'un dirigeant.

Il n'y a pas d'entraînement pendant les périodes de vacances scolaires (hors communications contraires)

En cas d'absence, le joueur devra en avvertir au plus tôt son entraîneur.

Ponctualité.

ACCES AUX INSTALLATIONS

La pratique du Roller Hockey est réservée aux seuls adhérents à jour de leur cotisation et licenciés à la FFRS.

Tout joueur inscrit doit être titulaire d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du Roller Hockey ou du Floorball.

L'adhésion est matérialisée par une licence et/ou une carte d'adhérent.

Ces documents doivent être validés pour la saison en cours.

La licence fournie par la fédération est gardée par le responsable d'équipe ou à défaut par un dirigeant. Pour être valide, elle doit comporter la photo qui est demandée à l'inscription.

Aucun joueur dont le dossier d'inscription est incomplet (Photos, cotisation, documents officiels,...) ne sera accepté à l'entraînement au-delà des 2 séances d'essai.

Le gymnase devra être libéré à l'heure prévue de fermeture.

UTILISATION DES INSTALLATIONS

Les installations sont placées sous la sauvegarde des utilisateurs, aussi il est fait appel à la responsabilité de chacun pour qu'elles soient maintenues en parfait état de fonctionnement.

Les joueurs s'obligent à laisser les lieux dans un état de propreté.

Tous les adhérents doivent faire appliquer le règlement intérieur ou alerter un dirigeant lorsqu'ils sont témoins de dérives.

Le port des protections est obligatoire pour les matchs et pendant les entraînements (conformément au règlement fédéral).

Le non port de ces protections n'est en aucun cas de la responsabilité de l'entraîneur et des responsables de sections, et le joueur concerné pourra se voir refuser la participation active à l'entraînement.

RESPONSABILITE – VOLS D'OBJETS

L'association décline toutes responsabilités relatives aux vols et détériorations.

En cas d'accident, la responsabilité du club ne prend effet qu'au début des cours.

Les risques couverts sont ceux couverts par la licence FFRS.

Les parents d'enfants mineurs s'obligent à conduire et à venir chercher leurs enfants sur les lieux d'entraînement ou de compétition (aux heures convenues) et à s'assurer de la présence de l'entraîneur.

Le licencié doit veiller au bon état et à l'entretien du matériel que le club lui prête (casque et matériel gardiens).

Dans tous les autres cas, le matériel devra être rangé dans le local du club ou pris en charge par un responsable du club ou un entraîneur.

COMPETITIONS

Une convocation sera communiquée aux entraînements et par mail (indiquée sur la fiche d'inscription) par les responsables d'équipe pour prévenir des lieux, dates et heures des compétitions, c'est au licencié de s'en informer.

Les lieux et heures de rendez-vous sont fixés par les coachs..

Le respect de l'heure de rendez-vous est obligatoire, le retard d'une seule personne entraîne celui du reste de l'équipe et peut générer un forfait pour les matchs de championnat !

Les meilleurs résultats sportifs sont obtenus par des personnes respectant les règles et l'esprit du jeu. Toute forme de discrimination, la triche, la violence même verbale ne paie jamais sur le terrain et sera sanctionnée par le bureau.

L'assiduité aux entraînements est une condition de participation aux compétitions.

Etre sélectionné pour un match est un honneur, et en aucun cas une obligation.

Les arbitres sont des partenaires, ils doivent être respectés. Les insultes ou violences à l'encontre d'un arbitre ou de toute autre personne, sont assorties de sanctions de la FFRS, mais également de la part du club.

Faisons ensemble en sorte que jamais l'enjeu ne doit dépasser le jeu.



Le Président